

Proposition FSU pour le référentiel (hors référentiel spécifique IUT Lyon 2)

Précisions :

- (1) cette proposition fait du référentiel ce pour quoi il est fait et a été obtenu du MESR en 2009 : un instrument de reconnaissance des tâches, fondé sur la charge de travail réelle que représentent les diverses responsabilités pédagogiques et administratives. Cette proposition ne consiste pas à gérer la pénurie –en quoi consiste la logique du système des points – et part de l’hypothèse qu’un autre choix politique est possible. Si ce n’est pas le cas, nous demandons à avoir en CT une présentation de toutes les données budgétaires ayant conduit à calculer une enveloppe minimale pour le référentiel ;
- (2) les fourchettes données le sont sur la base d’une reconnaissance du nombre d’étudiants et non pas sur la base des possibilités des composantes (qui consisterait à financer au maximum sur ressources propres) ;
- (3) les activités listées sont celles recensées par le groupe de travail et fournies dans le document fourni par la présidence ; en l’absence de chiffrage, nous renvoyons à la décharge prévue dans ce dernier document.

Activités pédagogiques / encadrement d’étudiants

Enseignement « à distance »	=>	21 HETD
Enseignement en « gros amphis » (plus de 250 étudiants)	=>	6 HETD
Membre de commission pédagogique d'accès	=>	1 HETD pour 24 dossiers
Suivi de mémoire L3	=>	1 HETD pour 4 mémoires
Tutorat et missions dévolues à la « réussite en licence »	=>	12 HETD par groupe
Montage de diplôme ou de projet (l’année concernée)	=>	21 HETD
Gestion des diplômes en alternance « hors IUT »	=>	24 à 48 HETD
Suivi de stage, de rapports et de mémoire de stage ; encadrement projet tutoré ; encadrement et suivi de mémoire M1, M2	=>	2 HETD par étudiant
Gestion de DU	=>	24 à 48 HETD
Enseignement « hors les murs »	=>	2 HETD par jour
Responsabilité d’année, de mention, de spécialité	=>	24 à 48 HETD
Responsable de « préparation renforcée aux concours »	=>	12 à 24 HETD
Responsable des concours	=>	12 à 24 HETD
Coordinateur pour langue Minerve	=>	24 HETD
Coordinateur « Minerve » composante	=>	12 HETD
Coordination des relations internationales pour une composante	=>	12 à 24 HETD
Responsable d'accord	=>	1 HETD par accord
Formation continue	=>	24 à 96 HETD
Gestion pédagogique d’un diplôme	=>	24 à 48 HETD

Coordination disciplinaire	=>	12 à 24 HETD
Correspondant SCD	=>	1 HETD
Correspondant « Handicap »	=>	1 HETD
Correspondant « sport »	=>	1 HETD

Activités « mixtes »

Président		
Vice-président		
Doyen, directeur		
Vice doyen, Directeur adjoint	=>	36 à 96 HETD
Directeur de département, Chef de département, Directeur (ou responsable) de pôle	=>	36 à 96 HETD
Chargé de mission		
Directeur de labo	=>	36 à 96 HETD
Directeur d'école doctorale	=>	36 à 96 HETD
Correspondant établissement		
Membre de jury de thèse ou d'HDR encadrée	=>	6 HETD
Participation jury de thèse ou d'HDR	=>	3 HETD

Activités diverses

Directeur du SCUIO	=>	96 HETD
Coordinateur de GEI	=>	24 HETD
Président de comité de sélection	=>	6 HETD
Membre de comité de sélection	=>	2 HETD
Responsable « site web »	=>	6 HETD